



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Sommaire :

- I Le cadre général du budget
- II La section de fonctionnement
- III La section d'investissement
- IV Les données synthétiques du budget – Récapitulation

I Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget 2020 a été voté le 10 mars 2020 par le conseil municipal et le compte administratif le 23 mars 2021. Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

II La section de fonctionnement

1) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, loyers et redevances essentiellement), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement acquises pour l'année 2020 représentent 2 197 203,04 € auxquelles il convient d'ajouter 193 435,67 € de report d'excédent, soit un montant total de 2 390 638,71 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les salaires et indemnités du personnel et des élus, et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2020 représentent 1 907 210,07 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

Les impôts locaux (chapitre 73) :

Montant réalisé en 2020 : 1 641 380,79 €, supérieur au montant budgété de 1 565 101 €

Les dotations versées par l'État (chapitre 74) : Ces dernières années, les aides de l'État sont en constante diminution, faisant mécaniquement beaucoup baisser les recettes de fonctionnement des communes.

A titre d'exemple, on peut observer l'évolution du montant de la dotation Générale de Fonctionnement, principale dotation versée par l'État aux Communes sur les trois dernières années : 2018 : 106 129 € ; 2019 : 93 591 € et 2020 : 83 594 €.

Toutefois, la Dotation de Solidarité Rurale a évolué positivement : 2018 : 159 059 €, 2019 : 168 676 € et 2020 : 173 354 €.

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (chapitre 70) :

Ces recettes correspondent aux facturations périscolaires, aux concessions dans le cimetière, aux redevances diverses (domaine public, médiathèque, école de musique,...).

Montant réalisé en 2020 : 97 278,42 €

2) Les principales dépenses et recettes de fonctionnement du compte administratif 2020

| DEPENSES | MONTANT | RECETTES | MONTANT |
|---|-----------------------|---|-----------------------|
| 011 Charges à caractère général | 627 581,18 € | 002 Excédent antérieur reporté | 193 435,67 € |
| 012 Charges de personnel et frais assimilés | 937 574,90 € | 70 Produits des services du domaine et ventes diverses | 97 278,42 € |
| 014 Atténuation de produits | 3 919,00 € | 73 Impôts et taxes | 1 641 380,79 € |
| 65 Autres charges de gestion courante | 185 830,00 € | 74 Dotations et participations | 363 686,44 € |
| 66 Charges financières | 62 529,02 € | 75 Autres produits de gestion courante | 24 009,35 € |
| 67 Charges exceptionnelles | 815,00 € | 013 Atténuation de charge | 4 235,82 € |
| 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections | 88 960,97 € | 042 Transfert entre sections | 29 353,75 € |
| | | 76 Produits financiers | 11,74 € |
| | | 77 Produits exceptionnels | 37 246,73 € |
| TOTAL | 1 907 210,07 € | TOTAL | 2 390 638,71 € |

3) La fiscalité

Lors du vote du budget, le conseil municipal a fixé le taux des impositions concernant les ménages.

| | Taux 2019 | Taux 2020 | Taux Moyens communaux 2019 au niveau départemental |
|---|-----------|-----------|--|
| Taxe d'habitation | 13,86 % | | |
| Taxe foncière sur les propriétés bâties | 17,53 % | 17,53 % | 23,84 % |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 62,56 % | 62,56 % | 65,42 % |

Le produit de la fiscalité locale s'est élevé à 999 410 €.

Pour rappel, c'est la communauté de communes du Thouarsais qui perçoit la fiscalité professionnelle (cotisation foncière des entreprises).

4) Les dotations de l'État

Le montant des dotations de l'État est de 350 713,61 € y compris les allocations compensatrices.

III La section d'investissement.

1) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

2) Vue d'ensemble de la section d'investissement

| DEPENSES | REALISE 2020 | RECETTES | REALISE 2020 |
|---|-----------------------|---|-----------------------|
| Opérations financières | 1 200 916,14 € | Opérations financières | 1 343 125,36 € |
| Réserve foncière | 0 € | Réserve foncière | 0 € |
| Bâtiments communaux | 38 759,03 € | Bâtiments communaux | 20 127,10 € |
| Achat de matériel et de mobilier divers | 118 987,30 € | Achat de matériel et de mobilier divers | 0 € |
| Voirie | 53 161,78 € | Voirie | 31 150,21 € |
| Rénovation du centre de loisirs et du RAM | 1 653,20 € | Rénovation du centre de loisirs et du RAM | 0 € |
| TOTAL | 1 413 477,45 € | TOTAL | 1 394 402,67 € |

3) Les principaux projets de l'année

En 2020 les principales réalisations ont été les suivantes :

Opération sur les bâtiments :

- Mise en lumière et réalisation du parvis de l'église (fin des travaux débutés en 2019)
- Installation de volets roulants à l'école primaire
- Remplacement du système d'alarme incendie au complexe sportif
- Installation de rambardes au stade

Opération de voirie :

- Mise en conformité PMR des arrêts de bus de l'avenue des Platanes
- Mise en lumière et réalisation du parvis de l'église (fin des travaux débutés en 2019)
- Installation de prises sur l'éclairage public pour les illuminations

Acquisitions :

- Achat de matériel informatique à la cantine, à la médiathèque et à l'école primaire
- Achat d'autolaveuses et de chariots pour différents bâtiments
- Achat de matériels pour le service technique
- Achat d'illuminations de Noël

4) Recettes d'investissement attendues

Pour financer ces projets, la commune a obtenu les subventions suivantes :

Subvention du département :

- Plan de relance pour des travaux de peinture à l'école primaire et à la cantine, rambardes du stade, contrôle d'accès aux écoles et à la cantine, éclairage autonome rue du Bois de la Porte : 12 631 €.
- CAP 79 pour la rénovation du parvis et la mise en lumière des façades de l'église : 17 505 €.

SIEDS :

- Eclairage public 2019 pour la rénovation du parvis et la mise en lumière des façades de l'église : 2 830 €.

IV Les données synthétiques du budget- récapitulation.

1) Synthèse du budget 2020

| | |
|---|---|
| Dépenses de fonctionnement : 1 907 210,07 € | Recettes de fonctionnement : 2 390 638,71 € |
| Dépenses d'investissement : 1 413 477,45 € | Recettes d'investissement : 1 394 402,67 € |

Soit un excédent de fonctionnement de 483 428,64 €.

2) Principaux ratios

Dépenses réelles de fonctionnement/Population

| | | | | |
|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
| 757 € | 754 € | 768 € | 772 € | 744 € |

Recettes réelles de fonctionnement/Population

| | | | | |
|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
| 896 € | 935 € | 914 € | 993 € | 966 € |

Capacité de désendettement (encours de la dette/épargne brute)

| | | | | |
|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
| 7 ans | 8 ans | 10 ans | 9 ans | 10 ans |

3) Etat de la dette

| ANNEE | CRD (capital restant dû) | CRD/HBT |
|-------|--------------------------|----------|
| 2014 | 1 807 430 € | 709,91 € |
| 2015 | 1 664 151 € | 653,63 € |
| 2016 | 1 750 346 € | 694,03 € |
| 2017 | 1 670 647 € | 665,60 € |
| 2018 | 1 725 970 € | 690,39 € |
| 2019 | 1 819 828 € | 728,51 € |
| 2020 | 1 626 477 € | 654,52 € |
| 2021 | 1 472 945 € | 592,73 € |
| 2022 | 1 317 675 € | 530,25 € |
| 2023 | 1 160 630 € | 467,05 € |
| 2024 | 1 001 775 € | 403,13 € |

Moyenne de la strate année 2019 : 703 €

Au 31 décembre 2020 l'encours de la dette en euros par habitant s'élève à 654,52 €
La commune n'a pas contracté de nouvel emprunt en 2020.

4) Les budgets annexes

| | Fonctionnement 2020 | | Investissement 2020 | |
|-------------------------|---------------------|--------------|---------------------|--------------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| Lotissement du Thouaret | 75 904,13 € | 75 904,13 € | 67 095,63 € | 75 904,13 € |
| Ensemble commercial | 56 416,12 € | 58 590,29 € | 630 531,96 € | 628 357,79 € |
| Maison de la Presse | 312 582,53 € | 323 112,07 € | 315 208,35 € | 304 701,81 € |